

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 novembre 2013
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 4 novembre 2013, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir une lettre du représentant de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes, datée du 4 novembre 2013, en amont du compte rendu que présentera le Coordonnateur spécial de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies au Conseil de sécurité le 5 novembre 2013 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil.

L'Ambassadeur
(Signé) Csaba **Kőrösi**



**Annexe à la lettre datée du 4 novembre 2013 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Hongrie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Au nom du peuple syrien et de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes, j'ai l'honneur de vous écrire en amont du compte rendu que présentera le Coordonnateur spécial de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies au Conseil de sécurité le mardi 5 novembre 2013.

Il y a un peu plus de deux mois, le 21 août 2013, le régime de Bachar Al-Assad a lancé une série d'attaques à l'arme chimique de grande ampleur contre les habitants de l'est de la Ghouta à Damas : plus de 1 400 personnes ont été tuées, parmi lesquelles plus de 400 enfants.

Le 13 septembre 2013, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a remis au Conseil de sécurité le rapport concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques dans la Ghouta, faubourg de Damas, le 21 août 2013 ([A/67/997-S/2013/553](#)), qui a confirmé que des armes chimiques avaient été utilisées et que tous les éléments de preuve disponibles indiquaient que seul le régime pouvait avoir commis cette attaque.

Dans sa note liminaire, le Secrétaire général a fermement condamné l'emploi d'armes chimiques et clairement qualifié cet acte de crime de guerre et de violation grave du Protocole de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, ainsi que d'autres règles du droit international coutumier.

En réponse à cette violation grave du droit international, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2118 \(2013\)](#) et considéré à l'unanimité que « l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales ». Cette résolution demandait au régime de Bachar Al-Assad de se conformer à tous les éléments de la décision du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques concernant la destruction des armes chimiques de la Syrie.

La Coalition syrienne a favorablement accueilli la résolution [2118 \(2013\)](#) et nous avons exprimé notre volonté de soutenir tous les efforts qui seront déployés pour mettre un terme au programme d'armes chimiques syrien, notamment en coopérant pleinement aussi bien avec la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne qu'avec la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies sur l'ensemble des territoires syriens libérés.

Après des années de déni et de mensonge concernant l'existence de son programme d'armes chimiques, ce n'est que sous la menace d'une intervention militaire des membres du Conseil de sécurité que, le 21 septembre 2013, le régime de Bachar Al-Assad a publiquement révélé à l'OIAC qu'il possédait au total 41 installations où auraient été fabriquées des armes chimiques et où, dans la plupart des cas, était entreposé du matériel de remplissage et de mélange. Le monde ne peut pas savoir avec certitude si Bachar Al-Assad a effectivement révélé l'existence de

l'ensemble des installations de fabrication d'armes chimiques de la Syrie. Il est donc crucial que la communauté internationale reste vigilante et veille à ce que le programme d'armes chimiques du régime de Bachar Al-Assad soit intégralement connu et démantelé.

Il appartient en particulier au Conseil de sécurité de faire en sorte et de vérifier que le régime de Bachar Al-Assad respecte pleinement le travail de la Mission conjointe de l'OIAC et de l'Organisation des Nations Unies, qui se poursuit, et ce, dans la plus grande transparence. Il reste préoccupant que cette mission conjointe n'ait pas été en mesure d'accéder à 2 des 41 installations de fabrication syriennes dont l'existence a été révélée. Comme l'a déclaré le Secrétaire général, c'est au régime de Bachar Al-Assad qu'il appartient en dernier ressort de veiller à la destruction complète de l'arsenal chimique syrien et d'assurer la sécurité de l'ensemble du personnel de l'OIAC et des Nations Unies. Le Conseil de sécurité doit vérifier de façon rigoureuse et sérieuse que le régime s'acquitte effectivement de cette responsabilité.

Toute tentative du régime de Bachar Al-Assad de retarder ou d'entraver le travail de la Mission conjointe doit être suivie de conséquences immédiates et sévères. Toute tentative, de la part du régime, de se soustraire à ses responsabilités juridiques en ce qui concerne le démantèlement du programme d'armes chimiques syrien doit entraîner des mesures prises en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, comme le prévoit le Conseil de sécurité dans sa résolution [2118 \(2013\)](#). Il importera également que la Mission conjointe étudie attentivement la liste d'articles nécessaires à la mise en œuvre de son programme de destruction de son arsenal chimique soumise par le régime. La Mission conjointe doit refuser de fournir tout article susceptible d'avoir des applications militaires pouvant être utilisées contre le peuple syrien.

La destruction de l'arsenal chimique syrien est une première étape essentielle de la réponse aux attaques du 21 août 2013. Toutefois, il est crucial de noter que la résolution [2118 \(2013\)](#) dispose que « les personnes responsables de l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne doivent répondre de leurs actes ». Or, deux mois après l'un des plus graves crimes de guerre commis au XXI^e siècle, les responsables de cette attaque sont toujours au pouvoir, et ils continuent à terroriser de façon aveugle des civils syriens non armés.

En outre, le monde doit savoir que le démantèlement de l'arsenal chimique du régime de Bachar Al-Assad n'a pas vraiment été synonyme de répit pour le peuple syrien. Depuis l'adoption de la résolution [2118 \(2013\)](#), plus de 2 800 Syriens sont morts du fait des attaques menées par le régime. Tandis qu'un aspect mineur du conflit monopolisait l'attention de la communauté internationale, le régime de Bachar Al-Assad a continué à brutaliser et à assassiner des civils syriens en utilisant des méthodes de guerre classiques.

Le régime de Bachar Al-Assad cherche à présent à soumettre les Syriens en organisant une famine à grande échelle. Les médias ont largement relayé le fait que les forces du régime assiègent les territoires contrôlés par l'opposition, et établissent des blocus étroits dont l'objectif est d'affamer et de tuer. Plus de 300 000 Syriens sont actuellement pris au piège dans la seule province de Homs. Des milliers de Syriens sont privés de produits de base comme le pain, les médicaments et l'eau potable, et souffrent en conséquence de déshydratation, de perte de poids sévère et de diarrhée, qui peuvent être fatales. De tels actes contreviennent directement à la

Déclaration du Président du Conseil de sécurité du 2 octobre (S/PRST/2013/15), ainsi qu'à l'article 8 du Statut de Rome.

Le Conseil de sécurité reste le seul organe international capable de prévenir ces violations. Il doit condamner le fait que le régime syrien utilise la famine comme arme de guerre et aider à mettre un terme à de tels actes, notamment en adoptant une résolution visant à améliorer la situation humanitaire en Syrie.

Il est temps de mettre un terme au conflit en Syrie, et il n'y a qu'un seul moyen de le faire : transférer l'ensemble des pouvoirs exécutifs à un gouvernement de transition. La communauté internationale doit faire comprendre au régime que Bachar Al-Assad n'a pas sa place dans la future Syrie démocratique. La seule façon de faire cesser une fois pour toutes le conflit en Syrie c'est de donner des gages crédibles du départ de Bachar Al-Assad et d'établir un gouvernement de transition doté des pleins pouvoirs exécutifs. Voilà qui permettra d'ouvrir la voie à la mise en place d'un processus ouvert à tous de réconciliation, de reconstruction et de démocratisation de la Syrie.

Le Représentant spécial de la Coalition nationale
des forces de la révolution et de l'opposition syriennes
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Najib **Ghaddbian**